DELIBERATION N° 43

Rapport d'activité 2012 - délégation de service public relative à l'exploitation et à la gestion du stationnement payant en ouvrage et en surface - Société Vinci Park

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :31
Nombre de votants :39

LE 4 JUILLET DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 26 juin 2013 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 3 à la question n° 60), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 3), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n° 3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 3), M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 2 et de la question n° 61 à la question n° 66), Mme LEGRAS Liliane, M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 2), Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 1 à la question n° 2), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 2).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme DELANDRE Béatrice à M. PAJOT Mickaël, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 61 à la question n° 66), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian, M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), Mme EMO Céline à M. BREBION Bernard (de la question n° 3 à la question n° 66), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, Mme SANOKO Barkissa à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question ° 7 à la question n° 66), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

…/…

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que la société VINCI PARK GESTION est titulaire d'une convention de gestion globalisée du stationnement en date du 26/03/1990. Conformément à ses obligations, elle a communiqué à la Ville de Dieppe, le rapport d'activité et le rapport financier au titre de l'année 2012.

La convention couvre l'intégralité du stationnement payant en surface et le stationnement en ouvrage dans les parkings de la Barre et St Jacques. Elle n'inclut pas donc pas le parc de stationnement de la plage administré par un Conseil d'Exploitation constitué d'élus de la Ville et de personnes extérieures statutairement désignées.

1. Vie juridique du contrat

En 2012, la Ville a lancé une procédure de délégation de service public car le contrat conclu avec Vinci Park arrivait à échéance. Afin d'assurer la continuité du service public pendant le lancement de cette procédure, cette convention a été prolongée pour motif d'intérêt général jusqu'au 31/12/2012 par un avenant n° 16 en date du 21 décembre 2011, autorisé par délibération n° 36 du 24 novembre 2011.

2. Bilan du stationnement en ouvrage

Le stationnement en ouvrage concerne le parking de la Barre et le parking Saint Jacques.

2.1 Parking de la Barre

Usagers : abonnés, amodiataires et clientèle horaire
Mode de fonctionnement : ouverture au public du lundi au samedi de 7h à 20h, et mode automatique
Accès par carte de parking ou ticket horaire, 24h/24, 7j/7.
Capacité : 272 emplacements publics répartis en 3 niveaux (entresol de 85 places, rez de chaussée de 66 places et 1er sous sol de 121 places) dont 212 exploitées par le délégataire.

Différents travaux d'entretien et de sécurité ont été réalisés dans ce parking en 2012 notamment le remplacement du système de détection incendie du parc, le remplacement des tubes néons par des tubes T5, le remplacement des blocs de secours et la pose d'une rampe pour les piétons.

L'opération commerciale de 3 mois à mi-tarif réservée aux nouveaux abonnés a été reconduite en 2012.

Tarifs 2012 :

- Stationnement par abonnement

Les formules d'abonnement sont les suivantes :

Formule abonnement	Abonnement permanent	Abonnement jour	Abonnement “soir et week end” ou motos
Mensuel	53,00 €	44,00 €	27,00 €
Trimestriel	147,00 €	123,00 €	80,00 €
Semestriel	281,00 €	240,00 €	159,00 €
Annuel avec prélèvement	47,00 €	41,00 €	27,00 €

Abonnement permanent : 24h/24, 7j/7
Abonnment jour : du lundi au samedi de 7h à 20 h (sauf dimanches et jours fériés)
Abonnement soir et week end : 18h à 9h en semaine et permanent le week end
Prélèvement mensuel : sur engagement de 12 mois

- Stationnement horaire :
La tarification pratiquée est la suivante :

0 h 30	0,30 €
1 h	0,60 €
2 h	1,20 €
3 h	1,50 €
4 h	1,80 €
5 h	2,20 €
6 h	2,60 €
6 h – 12 h	3,00 €
12 h – 24 h	4,00 €
Ticket perdu	4,00 €
Forfait soirée (de 19h00 à 6h00)	1,50 €
Forfait une semaine	15,00 €

Fréquentation 2012:

- 40 150 passages horaires, contre 41 682 en 2011 (- 3,7 %)
- 3 507 mois d'abonnements contre 3 543 en 2011 (-1,0 %)

Le nombre d'abonnés est quasi stable par rapport à l'année précédente.
La baisse de la fréquentation horaire s'explique par deux raisons :

- Le report de la fréquentation horaire sur le parc de la plage qui a été réouvert en totalité à compter du 5 avril 2012, soit 200 places à nouveau accessibles.
- La saturation du parc liée à un nombre d'abonnés important.

Recettes :

Les chiffres de l'année 2012 sont les suivants :

	Visiteurs	Recettes horaires (€)	Recettes abonnés (€)
Janvier	3419	4631	12554
Février	3148	4399	12844
Mars	3263	4405	12788
Avril	3180	4311	12910
Mai	3456	4427	12623
Juin	3979	5079	12436
Juillet	2569	4242	12549
Août	2635	3590	12290
Septembre	3763	5153	12264
Octobre	3687	4839	12439
Novembre	3282	4441	12455
Décembre	3769	4929	12328
TOTAL 2012	**40150**	**54448**	**150479**
TOTAL 2011	**41682**	**57740**	**148055**
Variation	*-3,70%*	*-5,7%%*	*1,60%*

Recettes diverses (mois)	**Année 2011**	**Année 2012**	**Ecart**
TOTAL	7 439,00 €	7 569,00 €	1,75%

Recettes	**Année 2011**	**Année 2012**	**Ecart**
Recettes horaires	57 740,00 €	54 448,00 €	-5,70%
Recettes abonnements	148 055,00 €	150 479,00 €	1,60%
Recettes diverses	7 439,00 €	7 569,00 €	1,70%
TOTAL	213 234,00 €	212 496,00 €	-0,30%

2.2 Parking Saint Jacques

Usagers : abonnés exclusivement
Mode de fonctionnement : automatique
Accès : par carte de parking, 24h/24, 7j/7
Capacité : 98 emplacements publics + 2 emplacements réservés répartis sur un niveau
Horaires d'ouverture : parc accessible 24h/24, 7j/7

Tarifs 2012 :

Formule abonnement	Voitures	Motos
Mensuel	44,00 €	22,00 €
Trimestriel	133,00 €	66,00 €
Semestriel	261,00 €	130,00 €

La création d'un abonnement moto a permis de répondre à un besoin non satisfait et de conquérir une nouvelle catégorie d'abonnés.
L'opération de promotion commerciale (abonnement trimestriel à 50 %) a été reconduite.
Le délégataire a procédé au remplacement des blocs de secours.

Fréquentation 2012 : 1239 mois d'abonnements ont été commercialisés au 31 décembre 2012 contre 1151 en 2011 (+ 7,65 %).

Recettes :

Nature	Année 2012	Année 2011	Ecart
Recettes abonnements	49 281,00 €	47 990,00 €	2,70%
Recettes diverses	270,00 €	0,00 €	
TOTAL	49 551,00 €	47 990,00 €	3,30%

On enregistre une hausse des recettes à hauteur de 3,3% par rapport à 2011.

2.3 Prestations et services offerts

Les parkings offrent certaines prestations :

- prêt de cabas ou de chariots
- prêt de vélos
- prêt de parapluies
- kit de dépannage
- paiement par carte bancaire, badge Liber'T ou carte GR
- actions de communication

3. Bilan du stationnement en surface

Le stationnement en surface concerne les parcs de stationnement des campings-cars, le parc de stationnement de l'Hôtel de Ville et le stationnement payant sur voirie divisé en zones verte et orange.

Le contrôle est effectué par 7 agents de surveillance à temps complet au 31 décembre 2012 rattachés au service de la Police Municipale.

3.1 Parcs de stationnement des campings cars

Usagers : clientèle horaire
Mode de fonctionnement : payant 7j/7, 24h/24

Durée : 24 h ou 48 h maxi
Paiement : horodateur équipés MONEO
Capacité : Quai de la Marne : 72 emplacements
Front de mer : 40 emplacements

Tarifs 2012 :

Stationnement camping-cars	**Tarif**
24 h	7,00 €
48 h	14,00 €

Les tarifs, la fréquentation et les recettes sont stables par rapport à 2011.
Fréquentation 2012 :14363 tickets émis (+0,1% par rapport à 2011).

Recettes :

Nature	**Année 2012**	**Année 2011**
Recettes Marne	63 893,61 €	64 541,50 €
Recettes Front de mer	36 650,80 €	35 909,00 €
TOTAL	100 544,41 €	100 450,50 €

Un second horodateur a été implanté sur l'aire d'accueil du Quai de la Marne.

3.2 Parc de stationnement de l'Hôtel de Ville

Usagers : clientèle horaire
Mode de fonctionnement : payant de 9h à 12h30 et de 13h 30 à 19h , tous les jours sauf dimanches et jours fériés.
Paiement : caisse automatique
Capacité : 111 emplacements

Tarifs 2012 :

Stationnement parking Hôtel de Ville	**Tarifs**
0h 15	gratuit
0h 30	0,40 €
1h	0,80 €
1h 30	1,20 €
2 h	1,60 €
3 h	2,00 €
5 h	3,00 €
7h	4,00 €
9 h	5,00 €

Les tarifs sont stables par rapport à 2011.

Fréquentation 2012 : 141 844 tickets payants ont été émis contre 143 918 en 2011, soit une diminution de 1,44 %.

Recettes :

Nature	**Année 2012**	**Année 2011**	**Ecart**
Recettes horaires	133 150,55 €	136 210,60 €	-2,25%

3.3 Stationnement payant sur voirie

Usagers : clientèle horaire
Mode de fonctionnement : payant de 9 h à 12h30 et de 13h 30 à 19h tous les jours sauf dimanches et jours fériés. En zone orange, le stationnement est limité à 2h30.
Paiement : 64 horodateurs
Capacité : 338 places en zone orange et 584 en zone verte.

Tarifs 2012 :

Stationnement horaire zone verte	**Tarifs**
0h 30	0,40 €
0h 38	0,50 €
0h 45	0,60 €
0h 53	0,70 €
1 h 00	0,80 €
1 h08	0,90 €
1 h15	1,00 €
1h 23	1,10 €
1h 30	1,20 €
1h38	1,30 €
1h45	1,40 €
1h53	1,50 €
2h00	1,60 €
3h 30	1,70 €
5h 00	1,80 €
7h 00	1,90 €
9h00	2,00 €

Stationnement horaire zone orange	Tarifs
0h 30	0,40 €
0h 38	0,50 €
0h 45	0,60 €
0h 53	0,70 €
1 h 00	0,80 €
1 h08	0,90 €
1 h15	1,00 €
1h 23	1,10 €
1h 30	1,20 €
1h 38	1,30 €
1h 45	1,40 €
1h 53	1,50 €
2h 00	1,60 €
2 h 08	1,70 €
2h 15	1,80 €
2h 23	1,90 €
2h 30	2,00 €

Les tarifs sont stables par rapport à 2011.

Recettes :

Nature	Année 2012	Année 2011
Recettes zone orange	317 815,98 €	338 646,40 €
Recettes zone verte	413 177,55 €	428 329,15 €
TOTAL	730 993,53 €	766 975,55 €

Les recettes incluent 4 369,71 € de paiement par monéo.

La recette des horodateurs affiche une baisse de 4,69 % par rapport à l'année précédente. L'explication de ce résultat est étroitement liée à la baisse de la verbalisation (- 37% de timbres amendes émis par rapport à 2011) mais également au réaménagement de la Rue d'Ecosse.
A noter également, que le nombre de places payantes est en diminution (- 19 places par rapport à 2011).

4. Bilan financier 2012

4.1 Recettes 2012

Le total des recettes 2012 se décompose comme suit :

- Recettes de voirie : 958 794,09 € TTC
- Recettes des Parcs :262 526,73 € TTC
- soit un total de 1221 320,82 € TTC

4.2 Charges 2012

Les charges sont réparties entre la Ville et l'exploitant :

Charges Ville :

- Salaires et frais de personnel : 231 549,59 €
- Provisions pour travaux : -
- Taxe de séjour : 5 894,40 €

Soit un total de : 237 443,99 €

Charges exploitant :

- Forfait de gestion : 483 492,73 €
- Amortissement : -

Soit un total de 483 492,73 €

Le total des charges s'élève à 720 936,72 €

4.3 Résultat 2012 :

Pour 2012, le résultat s'élève à 1 221 320,82 € - 720 936,72 = 500 384,10 € d'excédent.

Conformément à la convention, cet excédent est réparti suivant le pourcentage suivant :

- Part Ville : 383 632,54 €
- Part Exploitant : 116 751,56 €

Considérant :

- l'avis de la commission n° 3 en date du 24 juin 2013,

- l'avis de la Commission Consultative des Services Publics locaux en date du 26 juin 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan 2012 de la gestion du stationnement payant de la ville de Dieppe.

☞ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du bilan 2012 établi par Vinci Park, après présentation à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 26 juin 2013.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire